

Renseignement sur le droit individuel à la formation

Par **Angel_ine**, le **12/10/2008** à **21:22**

Bonjour, j'aurais aimé savoir s'il était possible de bénéficier du droit individuel à la formation lors qu'on est salarié en contrat à durée indéterminé en arret maladie de longue durée. D'autre part, s'il était possible d'y adhérer dans le cadre du reconversion professionnelle? La formation est elle obligatoirement de 120 heures?

Merci d'avance

Cordialement

Angéline